PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL 16 JUIN 2014

Présents : M. Raoul FLOREZ, président

Mmes Maria CLARET - Paulette DUPRAZ-OIHENART - Magali BARTHASSAT -

Anne JAGGI - Mme Catherine LEHMANN

MM. Gérard FONTAINE - Jean-Claude DENERVAUD-

Albin DELAVY, membres

Secrétaire : Mme Manuela RABUNAL-PAZ

Excusés: M. Andreas FABJAN - André THEVENOZ

M. Raoul Florez, président, ouvre la séance du Conseil municipal à 17H30 en souhaitant la bienvenue à tous et à toutes dans la salle communale. Il présente l'ordre du jour qui est le suivant :

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 mai 2014 du Conseil municipal
- 2. Ouverture d'un crédit d'investissement de CHF 380'000.- pour les travaux d'aménagement intérieur des futurs locaux pour la voirie et des pompiers dans le hangar collectif de la Coopérative des Effeuilles
- 3. Ouverture d'un crédit d'investissement de CHF 400'000.- pour les travaux de remplacement de 2 collecteurs d'eaux pluviales du réseau secondaire communal au Chemin de Effeuilles et divers travaux d'assainissement sur le réseau communal
- 4. Route de contournement
- 5. Communication de l'exécutif
- 6. Divers

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 mai 2014 du Conseil municipal

Le président donne lecture à un e-mail reçu de M. Andreas Fabjan avec quelques remarques.

Le procès-verbal de la séance du 24 mars 2014 a été accepté à l'unanimité des membres présents sans tenir compte des remarques proposées par M. Andreas Fabjan. En effet, les conseillers municipaux mentionnent que cela n'a pas été formulé comme M. Andreas Fabjan le propose dans son e-mail et le procès-verbal doit retracer les propos tenus lors de la séance.

M. le président adresse ses remerciements à l'auteur du procès-verbal.

2. Ouverture d'un crédit d'investissement de CHF 380'000.- pour les travaux d'aménagement intérieur des futurs locaux pour la voirie et des pompiers dans le hangar collectif de la Coopérative des Effeuilles

M. le président passe la parole à M. Gérard Fontaine. Ce dernier indique que la commission des bâtiments s'est réunie pour traiter ce dossier et trouve dommage que le président de ladite commission ne puisse être présent pour la séance de ce soir mais il salue la présence du vice-président, M. Jean-Claude Denervaud, qui pourra apporter des précisions à ses

explications si nécessaire.

Il revient sur l'historique de ce dossier et indique que lors de la dernière séance du Conseil municipal une délibération a été acceptée en ce qui concerne le loyer des deux travées dans ledit hangar ; la Commune verse d'avance le loyer des 25 prochaines années. A partir de là, il y a toute la structure interne de ce hangar qui doit être mise en place, c'est-à-dire que ce qui nous a été proposé correspond à une base d'un hangar agricole avec un minimum de choses dedans : le toit, les parois, le béton, une arrivée d'eau, etc.

Comme les locaux qui vont être aménagés vont être destinés, un pour la voirie et un autre pour les pompiers, il y a tout un aménagement interne à faire au niveau du bâtiment et au niveau des aménagements dit « secondaires », comme par exemple les douches, le carrelage, les peintures, etc.

Pour ce faire, l'Exécutif, propose ce soir l'ouverture d'un crédit d'investissement de CHF 380'000.- qui concerne les travaux internes à effectuer dans les deux travées. Ce montant se base sur un devis des travaux effectués par un architecte. M. Gérard Fontaine précise qu'il y a une erreur sur le procès-verbal qui a été fait par la Commission des bâtiments en ce qui concerne le montant des travaux. En effet, La Commune a reçu un devis estimatif des travaux de CHF 422'473.- fait par un architecte et sous contrôle du comité de la Coopérative des Effeuilles avec lequel il est en contact régulier. La discussion qu'il y a eu lors de la Commission des bâtiments, a permis de diminuer le prix, en supprimant quelques douches, la pose du carrelage jusqu'au plafond, etc. Tout ce qui n'était pas vraiment « nécessaire » a été supprimé du devis initial et au final le montant du devis a été ramené à une somme nettement inférieure de CHF 372'473.- qui a été arrondie au montant de CHF 380'000.- proposé au vote du Conseil municipal de ce soir.

Les détails ont été exprimés en commission. M. Gérard Fontaine donne lecture à un message adressé par M. Andreas Fabjan qui ne pouvait pas être présent pour le début de la séance de ce soir et apporte les réponses aux questions posées. Le premier point concerne les cloisons de séparation entre les hangars qui sont à côté de ceux loués par la Commune et compte tenu du fait qu'il y aura des personnes qui seront amenées à travailler à l'intérieur des locaux loués, des cloisons de sécurité doivent obligatoirement être posées et elles sont bien évidemment plus coûteuses.

Le deuxième point concerne les parois extérieures de la travée louée pour la voirie communale qui est en pignon et pour laquelle une demande a été faite pour que lesdites parois soient isolées. Etant donné que les locaux ne seront pas chauffés et comme des personnes seront amenées à travailler à l'intérieur, le besoin d'isoler les locaux est nécessaire pour que la température à l'intérieur de ces derniers, tant en été qu'en hiver, soit tolérable.

- M. Jean-Claude Denervaud indique que pour certaines parois, comme celles du local technique, qui se trouvent dans le local de la voirie, la commune ne payera qu'une partie des frais.
- M. Gérard Fontaine rajoute que le coût sera réparti entre tous les locataires, car commun à tous. Avec l'aide de l'architecte, ils ont recherché toutes les voies d'économies possibles.

Le troisième point concerne le plancher. Il s'agit également d'isoler le plancher et compte tenu du fait qu'il y aura des véhicules à l'intérieur, les normes de sécurité en vigueur et obligatoires doivent également être respectées.

Il est mentionné qu'il s'agit d'un projet à long terme qui va amener plus de qualité et permettra également de récupérer des locaux.

Mme Anne Jaggi demande des explications concernant le m2 car il est mentionné que la voirie utilise 313 m2 mais qu'il n'y aura que 190 m2 qui seront déplacés.

- M. Gérard Fontaine indique que tout ne va pas être déplacé. Par exemple, ce qui est à la salle communale, comme les tables, est compté dans les 313m2 mais elles ne seront pas déplacées. Par contre tout ce qui est sous l'immeuble communal, sera stocké dans le futur hangar communal ce qui va permettre de libérer des locaux qui pourront être mis en location.
- M. le président remercie M. Gérard Fontaine pour le nombre important d'heures qu'il a consacré à ce projet.
- M. Gérard Fontaine rajoute que les offres reçues seront retravaillées avec les entreprises au fur et à mesure de l'avancement des travaux.
- M. le président demande à M. Gérard Fontaine de donner lecture à la délibération.

DELIBERATION

OUVERTURE D'UN CREDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 380'000.-POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT INTERIEUR DES FUTURS LOCAUX POUR LA VOIRIE ET DES POMPIERS DANS LE HANGAR COLLECTIF DE LA COOPERATIVE DES EFFEUILLES

Vu l'article 30, al. 1, lettre e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la décision du Conseil municipal du 24 mars 2014 autorisant la location de deux travées dans le hangar collectif de la Coopérative des Effeuilles pour une durée de 25 ans, renouvelable 3 fois et avec paiement d'avance du loyer soit CHF 400'000.-,

vu l'obsolescence des locaux actuellement dédiés à la compagnie des sapeurs-pompiers de Soral, ainsi qu'à leur accès difficile,

vu la possibilité de rationaliser en un seul lieu, le stockage, le rangement et les ateliers de la voirie,

vu les normes et les lois en vigueur lors de l'occupation de locaux par les pompiers et la voirie nécessitant l'utilisation de matériaux adaptés à ceux-ci, notamment pour des questions de sécurité,

vu la nécessité de procéder à des travaux d'aménagement intérieurs desdits locaux,

vu les besoins identifiés lors des séances de travail avec les représentants de l'état-major des pompiers et les membres de la voirie,

vu les différentes séances de travail de l'exécutif avec les responsables de la Coopérative des Effeuilles et l'architecte responsable des travaux,

vu les offres et devis reçus pour la réalisation des travaux,

vu les discussions lors du Conseil municipal du 24 mars 2014 et de la Commission des bâtiments du 2 juin 2014,

sur proposition de M. le Maire,

le Conseil municipal, par 8 voix, soit à l'unanimité des membres présents

DECIDE

- 1. D'ouvrir un crédit d'investissement de CHF 380'000.- pour procéder aux travaux d'aménagement intérieur des futurs locaux permettant d'accueillir la voirie et les pompiers dans le hangar collectif de la Coopérative des Effeuilles.
- 2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements dans les rubriques 14.503 et 62.503 puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
- 3. D'amortir cette dépense au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous les rubriques 14.331 et 62.331 des années 2015 à 2034.
- 3. Ouverture d'un crédit d'investissement de CHF 400'000.- pour les travaux de remplacement de 2 collecteurs d'eaux pluviales du réseau secondaire communal au Chemin de Effeuilles et divers travaux d'assainissement sur le réseau communal

M. le président indique qu'en théorie et selon les explications reçues de M. Philippe Martin, ingénieur spécialiste de l'assainissement au Département de l'environnement des transports de l'agriculture, lors de sa venue à Soral le 29 mai 2014, ce projet devrait nous coûter zéro franc. La commune va avancer l'argent mais pourra récupérer le montant total investi via la subvention cantonale (36%) et le solde de la dépense est autofinancé par un prélèvement sur le compte taxe d'écoulement ou par l'intermédiaire d'un « loyer » à recevoir de l'Etat sur la durée d'amortissement.

Mme Lehmann demande combien il reste de communes sur le Canton qui n'ont pas mis à jour le réseau d'assainissement.

M. le président ne sait pas mais s'imagine qu'il y en a peu. Il n'y a que la Commune de Laconnex en tête. Il rajoute qu'il y a des communes qui ont déjà amorti l'entier des travaux réalisés et qui de ce fait ne vont pas toucher de « loyer » du FIA (Fonds intercommunal d'assainissement). En ce qui nous concerne, nous n'avons pas amorti l'entier des travaux effectués et de ce fait, nous allons toucher un « loyer » sur le solde restant à amortir.

Il s'agit également de pouvoir prélever le solde du compte taxe d'écoulement avant le 31 décembre 2014, car à partir de cette date, il sera taxé par la TVA à raison de 8%, soit environ CHF 15'000.-.

Mme Claret indique qu'il s'agit du seul emplacement de la commune qui n'a pas encore été fait.

- M. Gérard Fontaine rajoute, qu'étant donné que le chantier de la Coopérative des Effeuilles est au même endroit, il va essayer de coordonner ces deux chantiers.
- M. le président donne lecture à la délibération.

DELIBERATION

OUVERTURE D'UN CREDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 400'000.-POUR LES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE 2 COLLECTEURS D'EAUX PLUVIALES DU RESEAU SECONDAIRE COMMUNAL AU CHEMIN DES EFFEUILLES ET DIVERS TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT SUR LE RESEAU COMMUNAL

Vu l'article 30, al. 1, lettre e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu le mandat confié au bureau d'ingénieurs civils F. Lachenal par le Maire de Soral pour l'étude des

travaux de remplacement de 2 collecteurs d'eaux pluviales du réseau secondaire communal au Chemin des Effeuilles et de divers travaux d'assainissement sur le réseau communal.

Vu la possibilité d'autofinancer lesdits travaux par la subvention cantonale à raison d'environ 36 % et de couvrir le solde par un prélèvement sur le compte de la taxe d'écoulement selon les informations données par M. Philipe Martin, ingénieur spécialiste de l'assainissement au Département de l'environnement des transports et de l'agriculture, lors de sa venue à Soral le 29 mai 2014,

vu les offres et devis reçus pour la réalisation des travaux,

sur proposition de M. le Maire,

le Conseil municipal, par 8 voix, soit à l'unanimité des membres présents

DECIDE

- 1. D'ouvrir un crédit d'investissement de CHF 400'000.-- pour procéder aux travaux de remplacement de 2 collecteurs d'eaux pluviales du réseau secondaire communal au Chemin des Effeuilles et de divers travaux d'assainissement sur le réseau communal.
- 2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements dans la rubrique 71.501 puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
- 3. D'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous dans la rubrique 71.331 des années 2015 à 2044.

4. Route de contournement

M. le président passe la parole à Monsieur Gérard Fontaine.

M. Gérard Fontaine indique qu'un dossier doit être déposé auprès de l'Etat courant du mois d'août 2014. Il explique que Monsieur Jean-Claude Egger avait déjà demandé un projet mais qui n'était pas un projet définitif au bureau d'ingénieurs Trafitec SA. Un contact a été établi de nouveau avec ledit bureau et M. Savary a été reçu par l'exécutif à Soral pour parler des différentes démarches à effectuer.

Il poursuit en disant que l'exécutif est parti sur l'idée d'un autre projet de route de contournement car ce qui avait été proposé à l'époque ne convenait pas vraiment. Un projet a été effectué avec une route de contournement un peu plus éloigné du village (éviter le chemin des Noyers, étudier le côté du petit vallon, etc.). Il rajoute qu'il s'agit de proposer un projet qui ne sera pas encore définitif.

Mme Catherine Lehmann demande qu'en sera-t-il du côté du petit vallon.

M. le président indique que pour que la réflexion soit complète et pour qu'il y ait une vue d'ensemble cohérente, tout le village doit être contourné, même si le contournement du côté du petit vallon ne se faisait pas. M. Savary va l'étudier, mais ce n'est pas parce que cela va figurer sur un papier que cela va se faire.

Mme Catherine Lehmann indique qu'étant donné que ledit bureau d'ingénieurs va être rémunéré, elle souhaiterait qu'il fasse une étude à un endroit où il pense que cela sera éventuellement possible à réaliser. Pour elle tout le vallon, d'après des indications qu'elle a eu, serait un endroit auquel on ne pourrait pas toucher.

M. Gérard Fontaine lui répond que c'est précisément le but de l'étude et il rajoute qu'il y a un élément très important dans ce projet qu'il ne faut pas rater et qui est la date pour déposer le dossier auprès de l'Etat. Mais cela ne signifie pas que cela va se faire, peut-être que l'Etat ne va pas rentrer en matière.

Mme Lehmann rajoute qu'elle souhaite que ledit bureau d'ingénieurs mette sur papier quelque chose qui serait faisable, pas une étude pour quelque chose qui n'est pas faisable.

M. le président lui demande des explications sur ce qu'elle considère comme non faisable.

Elle lui répond que le petit vallon est une zone qui ne peut pas être touchée, qui est protégée et d'après les renseignements qu'elle a eu, intouchable.

Mme Paulette Dupraz-Oïhenart indique que l'important est que cela se fasse de l'autre côté et que certainement cela ne va jamais se faire dans ce petit vallon.

M. le président rajoute que le bureau doit faire une étude cohérente et que de toute façon à cet endroit, si quelque chose devait être fait, compte tenu de la frontière de notre commune avec la France, il n'y a pas d'autre possibilité ailleurs.

M. Gérard Fontaine lui propose de la mettre en contact avec M. Savary afin qu'elle puisse lui écrire un mot si elle le souhaite.

M Gérard Fontaine parle du projet que l'exécutif souhaite proposer. L'idée est d'éloigner un peu plus la circulation du village. Pour autant que cela soit possible, il s'agirait de partir à gauche depuis la petite douane sur le Chemin du l'Ancien-Château de revenir sur la route du Creux-de-Boisset et de renvoyer non pas sur le village de Soral, mais sur la gauche pour rejoindre le Chemin du Moulin-de-Veigy jusqu'au croisement avec la Route de Lolliets. Audelà, on ne pourrait plus y aller car on serait sur le territoire de la Commune de Laconnex. Si le trafic revenait sur le village de Soral et afin d'éviter les « 4 stops », il s'agirait de faire partir le trafic à gauche derrière les tennis et de revenir sur la Route de Soral.

M. Gérard Fontaine rajoute que ce qui est à prévoir dans cette étude également ce sont des moyens pour empêcher l'accès au village (sens unique, etc...) C'est ce genre d'aménagements que M. Savary est également tenu de nous proposer.

Pour mémoire, M. Gérard Fontaine mentionne que la ligne de bus Valleiry-Viry-Soral-Bernex est déjà inscrite dans les projets de circulation de l'Etat. Une lettre avait déjà été écrite en son temps pour mentionner que Soral n'était pas favorable à ce que cette ligne traverse le village de Soral sauf s'il y avait une route de contournement.

Mme Lehmann indique que sa proposition est de voir encore plus loin. Elle ne comprend pas pourquoi on n'arrive pas à faire une grosse pression sur Viry qui a déjà une voie de chemin de fer qui fait Viry - Saint-Julien pour qu'une 2ème voie de chemin de fer se fasse et ce serait par le train que les déplacements se feraient. Les voitures, sur les dix voir vingt prochaines années, il y en aura toujours plus. Elle pense que c'est visionnaire mais que c'est dans ce sens qu'il faut aller.

M. Gérard Fontaine lui répond que pour eux il s'agit de régler le problème « soralien » et que c'est difficile de régler le problème de l'Etat, de la Ville de Genève et de l'Etat français. Ils essaient déjà de trouver des solutions pour le problème de Soral.

Mme Paulette Dupraz-Oïhénart dit que selon elle, il faudrait travailler en parallèle et que si l'on

arrive à faire pression sur l'Etat c'est bien mais que de toute façon, on est obligé de faire quelque chose pour notre village.

- M. Albin Delavy est du même avis et d'attendre que l'Etat français propose quelque chose c'est utopique, dans 30 ans on aura toujours rien.
- M. le président conclut en disant que dès qu'ils auront reçu le projet, ce dernier leur sera rapidement présenté pour qu'il puisse être déposé auprès de l'Etat avant la fin de l'été et dans l'espoir que ce dernier l'étudie et puisse l'intégrer dans son prochain plan directeur des déplacements. Il rappelle qu'il s'agira d'un projet abouti mais pas figé.

Un e-mail sera adressé à l'ensemble des conseillers municipaux pour les inviter à venir consulter le projet avant envoi.

5. Communications de l'exécutif

Séance IMAD à Soral

Mme Claret revient sur la séance IMAD - Institution Genevoise de Maintien à Domicile - qui a eu lieu à Soral pour toute la Champagne.

Elle remercie Mme Catherine Lehmann d'avoir participé à la séance. Elle indique que l'IMAD a été créé car on a constaté que beaucoup de personnes âgées restaient à longtemps à l'hôpital et à partir d'un certain temps, l'hôpital ne les voulait plus. De plus, l'occupation dans les EMS n'était pas centralisée, etc. Les personnes dans cette situation sont actuellement encadrées et prises en charge et le but est de trouver la meilleure place pour chacun et de les garder à la maison le plus longtemps possible. Elle a reçu et met à disposition aux bureaux de la Mairie leur brochure explicative.

CapEmploi

Mme Maria Claret indique qu'ils étaient nombreux à participer à la séance d'information pour toute la Champagne de CapEmploi – Dispositif intercommunal d'insertion professionnelle pour les jeunes de 15 à 25 ans en rupture de formation ou de projet professionnel – à Cartigny.

Il y avait un de nos anciens stagiaires qui était présent ainsi que deux autres jeunes. Ils leur ont expliqué en quoi cet accompagnement de la part des communes les a aidé.

Il y a plus d'informations dans leur brochure qui est à disposition.

Sortie des Aînés

Mme Maria Claret rappelle que la sortie des Aînés a lieu ce jeudi et que le départ est à 07H20 du matin.

Lignes TPG - K et L

M le président informe la ligne de bus « L », après négociations en séance avec le Conseiller d'Etat M. Luc Barthassat, va retourner dans Bernex dès décembre 2014.

Voyage de fin de législature

M. le président indique que les différentes dates se précisent. Le voyage de fin de législature devrait donc se faire du jeudi 23 au dimanche 26 avril 2015. En effet, le week-end avant c'est le 1^{er} tour des élections, et juste avant c'est les vacances de Pâques, et juste après il y a le 2^{ème} tour des élections, puis le week-end suivant il y a le voyage des Maires et Adjoints selon les informations reçues.

Il va proposer à l'agence Fert de nous faire une proposition en tenant compte du budget que nous avons à disposition. Un message va être adressé à l'ensemble des conseillers pour pouvoir déterminer assez rapidement combien de personnes seront présentes et les noms de tous les participants.

Proposition des dates pour le CM pour le 2ème semestre 2014

M. le président indique que l'ensemble des conseillers municipaux a reçu les dates pour les séances du 2^{ème} semestre 2014, soit :

15 septembre 2014	à	18H30
13 octobre 2014	à	18H30
17 novembre 2014	à	18h30
8 décembre 2014	à	18H30

Il est demande à M. Albin Delavy de bien vouloir les mettre sur le site internet de la commune.

Il mentionné également la date du 14 décembre 2014 pour le Noël des aînés et le mardi 16 décembre ou le jeudi 18 décembre pour le Noël des enfants.

6. Divers

Journée découverte de l'énergie solaire photovoltaïque

M. André Thévenoz a adressé un e-mail à l'ensemble des conseillers municipaux avec un flyer pour la journée découverte de l'énergie solaire photovoltaïque à Laconnex les 28 et 29 juin 2014. Il a demandé au président de rappeler les dates lors du Conseil municipal afin que les personnes intéressées puissent participer et découvrir cette source d'énergie d'avenir.

Route de Soral vers le tennis

M. Albin Delavy signale qu'il a vu des voitures qui avaient beaucoup de difficultés à tourner sur la Route de Soral pour aller au tennis et qu'elles ont failli faire un accident.

La Feuillée – décharge du côté français

Mme Paulette Dupraz-Oïhenart indique que lors d'une récente promenade sur le site de la Feuillée, elle a constaté que du côté français ce lieu est une vrai décharge à ciel ouvert avec des déchets qui flambaient.

Mme Catherine Lehmann signale régulièrement à M. Lugrin ces incivilités et elle va reprendre contact avec lui.

Kermesse – invitation de l'ensemble du Conseil au repas

M. le président indique que le repas du Conseil municipal prévu ce soir à l'Auberge de Confignon a été déplacé au lundi 23 juin 2014. En effet, ce soir l'ensemble du Conseil municipal est invité au repas de la Kermesse.

Elections 2015

M. le président souhaiterait savoir d'ici le mois de septembre qui souhaite se représenter aux prochaines élections et qui ne sera plus candidat, pour commencer à préparer les listes et démarcher les gens.

M. Albin Delavy indique qu'en raison de son déménagement en Valais, il va arrêter et cela peut-être même avant la fin de cette législature.

Mme Maria Claret, comme annoncé lors des dernières élections, termine son mandat à la fin de cette législature.

Mmes Magali Barthassat et Paulette Dupraz-Oïhénart indiquent qu'elles arrêteront.

Mme Catherine Lehmann et M Jean-Claude Denervaud ne savent pas encore.

Mme Anne Jaggi indique qu'elle est intéressée pour un mandat d'adjointe.

M. Albin Delavy tiens d'ores est déjà à dire à M. le président qu'il a passé 4 années extraordinaires au sein Conseil municipal. Il a trouvé que toutes les personnes présentes autour de la table sont concernées par le village. Il dit à M. le président qu'il a trouvé très bien tout ce qu'il a fait depuis qu'il est Maire de la Commune, que les projets ont avancé et qu'il a laissé place à beaucoup de communications ce qu'il a bien apprécié.

Plus personne ne désire prendre la parole. M. le président remercie tout le monde de leur présence et lève la séance à 18H45.